

STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015



**CROISSANCE SOUTENUE
BONS EMPLOIS >**

Manitoba 

**STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE
COMMUNICATION DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE**

TERMINÉ LE 31 MARS 2015

Finances Manitoba

Renseignements généraux :
Palais législatif, bureau 109
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
Téléphone : 204 945-5343
Télécopieur : 204 945-1640

Cette information est offerte en
d'autres formats sur demande.

PRIORITÉS DE GESTION FINANCIÈRE

La Stratégie de gestion financière de la Province du Manitoba énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion financière et fixe un ou plusieurs résultats mesurables pour chaque domaine prioritaire, ainsi que des objectifs relatifs à chacun des résultats mesurables pour l'exercice courant et pour l'avenir. En 2014-2015, la Stratégie s'est concentrée sur les domaines prioritaires indiqués dans le tableau suivant :

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives du budget sommaire • Le respect de l'obligation de rendre compte relativement aux dépenses et aux recettes des opérations fondamentales du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • La gestion durable des ressources publiques
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la dette • Le ratio de la dette nette au PIB
Le Plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements dans l'infrastructure de base

Le présent rapport contribue à assurer la transparence et à satisfaire à l'obligation de rendre compte, car il permet au public d'évaluer la performance du gouvernement à partir des résultats mesurables établis dans la stratégie de départ.

Ce document fait un compte rendu des domaines prioritaires de gestion financière et des résultats mesurables fixés et obtenus dans chaque domaine. Il contient également des commentaires descriptifs et présente les tendances des dernières années ainsi que les objectifs actuels et à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Ces dernières années, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à garantir la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte tout en maintenant la discipline financière. Ces mesures comprennent : la production d'états financiers sommaires entièrement conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005; la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires en 2007-2008 en vue de présenter des renseignements exhaustifs sur le coût total de la prestation des programmes et services aux Manitobains et Manitobaines et sur la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble; la présentation d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et la publication d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice; la présentation de rapports financiers trimestriels, sous une forme

sommaire et conforme aux PCGR, à compter de 2009-2010; l'élargissement à tous les employés du versement de la part de l'employeur des cotisations pour service courant.

Le gouvernement a maintenu son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière en faisant le point sur sa stratégie financière équilibrée pour l'exercice 2014-2015 et les exercices à venir.

Résultat mesurable – Les perspectives du budget sommaire

L'économie du Manitoba demeure l'une des plus stables au Canada. La croissance économique au Manitoba a été de 2,4 % en 2014-2015, un résultat supérieur aux 2,2 % prévus dans le Budget 2014.

L'approche équilibrée du Manitoba est conçue dans la perspective d'assurer la prestation de services tout en reconnaissant que la reprise économique mondiale n'est pas aussi forte que prévu. Cette approche équilibrée est centrée sur l'essentiel – l'emploi, une économie stable et les services indispensables sur lesquels comptent les familles. Le gouvernement a continué de gérer prudemment les dépenses gouvernementales tout en maintenant au premier plan les priorités des Manitobaines et des Manitobains. Il a poursuivi ses investissements dans les services essentiels de première ligne en vue d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation ainsi que les soutiens aux familles. Il a continué d'offrir des services de la manière la plus efficiente possible en accroissant l'utilisation de processus allégés dans les principaux ministères. Il a maintenu l'abordabilité afin que le Manitoba demeure l'un des meilleurs endroits où vivre, travailler, élever une famille et prendre sa retraite.

Le gouvernement est déterminé à protéger les services sur lesquels comptent les Manitobains et Manitobaines et à veiller à ce que les modes de prestation reposent sur des moyens novateurs afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité. Les mesures mises en œuvre ces dernières années sont notamment :

- la réduction du nombre des offices régionaux de la santé afin de rationaliser leur administration;
- la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries afin de réduire les frais généraux et les coûts de réglementation;
- la réduction du nombre d'organismes, de conseils et de commissions nommés par le gouvernement;
- la création d'Entreprenariat Manitoba afin d'offrir un ensemble intégré de programmes et d'améliorations novatrices des services destinés aux entrepreneurs et aux entreprises;
- l'intégration des activités de réglementation des institutions financières au sein de l'Office des services financiers du Manitoba afin de renforcer l'efficacité tout en agissant davantage dans l'intérêt du public pour protéger les investisseurs manitobains.

En 2014-2015, le Manitoba est allé de l'avant avec des améliorations supplémentaires, en particulier :

- le recours accru à la gestion allégée à l'échelle du gouvernement afin d'optimiser la valeur et d'éliminer les doublons et les processus répétitifs;

- la réduction de la taille de la fonction publique, en respectant l'engagement d'une réduction globale de 600 postes;
- la réalisation d'un examen complet des locaux à bureaux qui a mené à la réduction de l'empreinte du gouvernement de 13 000 m² (140 000 pi²), soit 40 % de plus que l'engagement pris à cet égard;
- des mesures pour s'acquitter du passif découlant du régime de retraite de la Société manitobaine des alcools et des loteries;
- la poursuite de l'amélioration de la prestation de services en se concentrant sur les questions opérationnelles, c'est-à-dire, sur la manière dont la mise en œuvre ou l'exécution est gérée afin que le gouvernement puisse fournir des résultats plus efficacement.

La législation sur l'équilibre budgétaire exige qu'un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus soit affecté à l'amortissement des augmentations relatives à la dette générale, y compris les frais d'intérêts connexes, attribuables aux résultats nets négatifs enregistrés pour ce qui est des opérations fondamentales du gouvernement pendant la période de reprise économique. Afin de répondre à cette exigence imposée par la loi, un montant de 55 millions de dollars a été affecté au paiement de la dette en 2014-2015 du fait des taux d'intérêt plus bas que prévu.

Résultat mesurable – Le respect de l'obligation de rendre compte relativement aux dépenses et aux recettes des opérations fondamentales du gouvernement

La législation exige du gouvernement qu'il inclut un résumé des dépenses et des recettes prévues pour les opérations fondamentales du gouvernement à la Stratégie de gestion financière. Cela est conforme au budget des dépenses et des recettes principales pour l'exercice.

Conformément à son engagement de transparence et de respect de son obligation de rendre compte, le gouvernement continue de présenter les dépenses et les recettes se rapportant à ses opérations fondamentales pendant l'exercice.

En 2014-2015, les recettes se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement se chiffraient à 11 876 millions de dollars, soit 69 millions de dollars de moins que celles prévues au budget. Les dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement en 2014-2015 ont été de 12 511 millions de dollars, soit 172 millions de plus que celles prévues au budget. Cela est dû essentiellement aux coûts associés aux fortes pluies de juin 2014 (131 millions de dollars), aux pressions liées aux soutiens aux soins de santé et aux familles (57 millions de dollars), à la reconnaissance de la part de la Province relativement au Centre international de conservation des ours polaires au parc Assiniboine (30 millions de dollars) et au soutien à l'emploi (11 millions de dollars). Ces dépenses ont été partiellement compensées par des économies dans d'autres domaines.

Le volume 3 des Comptes publics donne des détails sur les opérations fondamentales du gouvernement et le rapport annuel de chaque ministère contient des renseignements sur les principales mesures de la performance.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le Manitoba utilise les recettes publiques de manière efficace et efficiente pour fournir des programmes et services gouvernementaux abordables. Il maintient cette abordabilité en améliorant le mode de fonctionnement et de prestation de ses services.

Dans le cadre de la stratégie financière équilibrée, le gouvernement continue de gérer prudemment les programmes et services afin de protéger les priorités des Manitobains et Manitobains.

Résultat mesurable – Les cotes de crédit

Les cotes de crédit du Manitoba demeurent bonnes par rapport aux autres provinces canadiennes, plaçant la province au quatrième rang au Canada. L'approche équilibrée du gouvernement en matière de remboursement de la dette et du passif découlant des régimes de retraite, qui maintient les services essentiels en soins de santé et d'autres secteurs de programmes, a été accueillie favorablement par les agences d'évaluation du crédit, comme le montre la stabilité des cotes de crédit reçues par le Manitoba au cours des sept dernières années, y compris pendant la grande récession.

Malgré les incertitudes qui subsistent au niveau des économies externes, l'économie du Manitoba est l'une des plus stables parmi les provinces en ce qui concerne les fluctuations annuelles à long terme de la croissance économique. La stabilité du Manitoba, sa diversité industrielle et son engagement à l'égard d'une gestion financière responsable ont favorisé des cotes de crédit stables en 2014. L'approche pluriannuelle équilibrée du Manitoba continue d'inclure des retraits du compte de stabilisation des revenus pour rembourser la dette.

En 2014-2015, Moody's a révisé sa perspective pour le Manitoba. Même si cette perspective n'a pas d'effet sur la cote même, le gouvernement du Manitoba demeure résolu à gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer à l'avenir ses cotes de crédit.

Agence d'évaluation du crédit	Cote 2009	Cote 2010	Cote 2011	Cote 2012	Cote 2013	Cote 2014	Cote 2015
DBRS	A	A	A	A	A	A	A
Moody's	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA	AA	AA	AA	AA	AA	AA

REMARQUE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

Résultat mesurable – Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Pour maintenir un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens, il faut gérer la hausse des dépenses découlant de la demande croissante de services de qualité. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer

l'adéquation des dépenses. Ce ratio est demeuré relativement stable au cours des cinq dernières années, avec en 2014-2015 un résultat réel de 23,9 % meilleur que les 24,2 % prévus dans le Budget 2014.

Les ratios des dépenses en pourcentage du PIB figurent dans le tableau suivant :

	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels 2013-2014	Chiffres réels 2014-2015
en pourcentage du PIB					
Programmes fondamentaux du gouvernement	20,1	21,2	19,7	19,6	19,3
Autres entités comptables	3,4	3,6	2,9	3,1	3,2
Service de la dette	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3
Total des dépenses	25,0	26,3	24,1	24,1	23,9

Remarques : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Les chiffres des exercices antérieurs ont été retraités.

Résultat mesurable – La gestion durable des ressources publiques

Une utilisation durable des ressources publiques est essentielle au maintien de l'efficacité du gouvernement, de nos jours et à l'avenir. La Province continue d'examiner des façons de maîtriser les dépenses publiques et d'utiliser l'argent des contribuables de manière efficace et efficiente.

Le gouvernement continue d'avancer pour limiter la croissance des dépenses liées à ses opérations fondamentales. La réalisation des priorités gouvernementales et le retour à l'équilibre budgétaire exigent un examen et une réattribution continuel des priorités du financement existant ainsi qu'une rationalisation des opérations internes afin d'en diminuer les coûts.

Le Manitoba s'est engagé à favoriser une culture d'amélioration continue à l'échelle du gouvernement afin de préserver la tradition de services publics abordables, novateurs et efficaces auxquels la population manitobaine s'est habituée.

Un élément indispensable de cet effort est la participation des employés de tous les échelons du gouvernement au débat sur les façons de rendre le gouvernement du Manitoba plus efficient, plus efficace et, en fin de compte, plus durable. En décembre 2013, le greffier du Conseil exécutif a lancé un site Web gouvernemental interne servant de tribune pour les discussions sur l'avenir de la fonction publique et de source d'information essentielle afin d'aider les fonctionnaires à trouver des manières d'apporter des améliorations dans leurs lieux de travail. L'une des fonctions de ce site Web est une « boîte à suggestions » en ligne permettant aux employés de suggérer des améliorations.

Plus de 130 idées visant à ce que le gouvernement réalise des gains en efficacité et renforce son efficacité ont été présentées par des fonctionnaires, et le greffier du Conseil exécutif collabore avec les ministères pour évaluer et mettre en œuvre les meilleures de ces idées.

En 2014-2015 a également été créé le Conseil consultatif de gestion allégée, chargé de conseiller le gouvernement sur les façons d'appliquer des principes de gestion allégée pour fournir au public d'excellents services à valeur optimale. Sous l'égide du Conseil, les ministères définissent des manières de rendre leurs activités plus efficaces en éliminant les doublons et les redondances. Les initiatives comprennent également des examens continus des processus actuels de prestation de services, qui visent à réduire les coûts administratifs tout en veillant à préserver les niveaux de service.

Au cours de l'exercice 2014-2015, on a assisté à l'adoption accrue au sein des ministères d'approches de gestion allégée, dont l'efficacité a été démontrée par la réussite de projets pilotes dans divers ministères comme Conservation et Gestion des ressources hydriques, Emploi et Économie, Justice, Ressources minières et Administrations municipales. À titre d'exemple, mentionnons les améliorations suivantes de la prestation de services qui ont découlé de ce processus :

- l'Office des compagnies, qui traite chaque année plus de 90 000 enregistrements et déclarations annuelles d'entreprises et de corporations, a réduit les délais de traitement des déclarations annuelles de plus de 18 jours à 8 jours, soit une amélioration de 56 %;
- la Division de la gestion de l'environnement de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, qui administre le processus d'agrément des exploitants d'installations de traitement de l'eau et des eaux usées, a réduit de 44 à 24 jours le nombre moyen de jours entre la réception d'une demande et la délivrance d'un certificat, soit une amélioration de 45 %. Le nombre moyen de jours entre le passage des examens écrits et la délivrance des relevés de notes a été réduit de 39 à 12 jours, soit une amélioration de 69 %.

En 2014-2015, le gouvernement s'est acquitté de son engagement de réduire la fonction publique de 600 postes en trois ans. Le Manitoba continuera de gérer la taille du gouvernement en examinant attentivement le recrutement tout en protégeant les services dont a besoin la population manitobaine.

La réussite de l'examen prévu des locaux à bureaux a mené à une réduction de l'espace de plus de 13 000 m² (140 000 pi²), soit 40 % de plus que l'objectif de réduction de 9 300 m² (100 000 pi²).

En 2014-2015, plus de 50 % des ministères qui assurent les opérations fondamentales du gouvernement ont géré prudemment les ressources qui leur étaient attribuées, ce qui s'est traduit par des dépenses moins élevées que prévu. Ces économies ont permis de compenser la hausse des besoins financiers pour certains services essentiels, tels que les soutiens à la famille et les soins de santé.

Le gouvernement attache de l'importance aux réformes qui améliorent le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence et qui soutiennent les programmes durables protégeant les priorités des Manitobains et Manitobaines. Des initiatives se poursuivront pour réduire les coûts tout en préservant les services de première ligne.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA GESTION DE LA DETTE

Au fil des ans, le gouvernement n'a cessé de mettre en œuvre des initiatives particulières en vue d'assurer une saine gestion budgétaire. Cela inclut : prendre des mesures pour s'acquitter du passif non capitalisé découlant des régimes de retraite, financer la part de l'employeur pour les cotisations à l'égard du service actuel, veiller à amortir les coûts de tous les investissements en immobilisations et à tenir pleinement compte de tous les coûts connexes dans les affectations annuelles relatives aux opérations fondamentales, et élaborer un plan pour réduire le déficit des opérations fondamentales du gouvernement durant la période de relance économique.

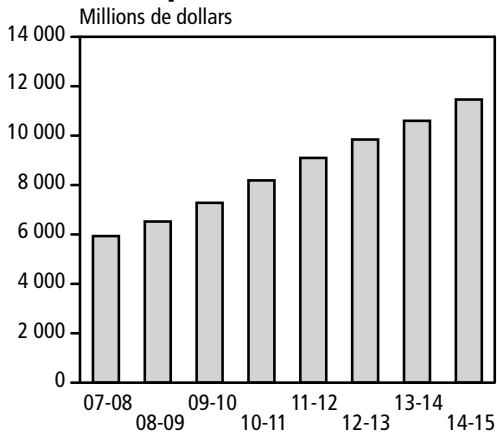
Résultat mesurable – La gestion de la dette

Une gestion efficace de la dette consiste en un plan visant à financer la dette de type général et le passif découlant des régimes de retraite, tout en procédant aux investissements nécessaires au Manitoba. Le ratio de la dette nette au PIB est l'un des indicateurs clés utilisés par les agences d'évaluation du crédit dans leurs analyses, car il permet de mesurer le niveau de dette par rapport à la capacité financière de l'administration en question. Les déficits et les investissements accrus dans les immobilisations feront augmenter la dette nette à court terme, mais les dépenses dans l'infrastructure de base sont une priorité du gouvernement en raison de la croissance économique qu'elles génèrent. Des investissements accrus dans un plan pour l'infrastructure de base et la poursuite des investissements dans l'éducation et la technologie ouvrent la voie à une croissance économique durable et à la création de bons emplois, et préservent la compétitivité du Manitoba.

Le Manitoba a un plan rigoureux de gestion de la dette, qui comprend des mesures visant à s'acquitter du passif non capitalisé découlant des régimes de retraite, la budgétisation de la contribution de l'employeur pour les services courants de tous les employés, l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte de l'intégralité des coûts connexes dans les crédits annuels, ainsi que la poursuite du remboursement de la dette afin d'atténuer les déficits de fonctionnement liés aux opérations fondamentales du gouvernement.

En 2007-2008, le gouvernement a commencé à prendre des mesures directes pour régler les engagements de retraite non capitalisés payables au Régime de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des enseignants. La Province a emprunté des fonds qui ont été versés aux deux régimes de retraite et que ceux-ci ont investis au nom de la Province.

Immobilisations corporelles — Valeur comptable nette



Source : Finances Manitoba

Le gouvernement continue de considérer les investissements dans les immobilisations comme une priorité pour soutenir la croissance économique et les nouvelles possibilités d'emploi qui en découlent. Le coût de ces immobilisations est amorti sur une période déterminée qui représente la durée de vie utile des actifs, conformément aux principes comptables généralement reconnus. On obtient comme résultat final une augmentation des investissements dans l'infrastructure pour les Manitobains et Manitobaines, qui est encadrée par une méthode fixe de remboursement de la dette qui en découle.

Les investissements dans des immobilisations corporelles ont augmenté de façon constante au cours des dix dernières années. Les investissements dans les immobilisations de base et celles d'autres entités gouvernementales de 1,5 milliard de dollars en 2014-2015 ont donné un total de 19,3 milliards de dollars au 31 mars 2015, dont 7,8 milliards de dollars de dette connexe éliminés par voie d'amortissement cumulé. La valeur comptable nette de ces immobilisations (coût moins l'amortissement cumulé) a plus que triplé depuis 1999-2000, s'établissant à 11,5 milliards de dollars.

Les collectivités du Manitoba et l'économie de la province ont profité d'investissements importants dans l'infrastructure, comme les routes et les ouvrages de régularisation des eaux, ainsi que dans les établissements de santé, les universités, les collèges, les écoles et les parcs. Afin de répondre aux besoins de la population aujourd'hui et demain, il est essentiel de continuer à investir dans le renouvellement de ces immobilisations. Les avantages que ces investissements procurent à la collectivité sont inestimables. La valeur assurée ou de remplacement des investissements est estimée à plus de 40 milliards de dollars.

La stratégie financière équilibrée du Manitoba maintient l'exigence imposée par la loi stipulant qu'un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus soit affecté à l'amortissement des augmentations relatives à la dette générale, y compris les frais d'intérêts connexes attribuables aux résultats nets négatifs enregistrés pendant la période de reprise économique. En 2010-2011, des fonds ont été retirés du compte de remboursement de la dette pour le remboursement de 145 millions de dollars de dette. Au total, depuis 2010-2011, 515 millions de dollars ont été retirés du compte de stabilisation des revenus pour effectuer les paiements supplémentaires liés à la dette et aux frais d'intérêt.

Les décisions stratégiques ont donné lieu à une baisse des frais de service de la dette en pourcentage des recettes. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont chuté de 56,8 %, passant de 13,2 cents par dollar de recettes sommairess à 5,7 cents en 2014-2015.

Le gouvernement demeure déterminé à réduire la dette au fil des exercices dans le but ultime d'éliminer la dette de type général et le reste du passif non capitalisé découlant des régimes de retraite.

Résultat mesurable – Le ratio de la dette nette au PIB

Le ratio de la dette nette au PIB est un indicateur important de la situation financière d'un gouvernement, car elle montre dans quelle mesure les services gouvernementaux demeureront abordables à l'avenir. La dette nette sommaire est la différence entre le total des passifs et les actifs financiers. Elle reflète le passif résiduel qui doit être financé par les recettes futures. La dette nette peut augmenter lorsqu'il est nécessaire de faire des

investissements en immobilisations, par exemple pour le canal de dérivation de la rivière Rouge, l'infrastructure routière, les ouvrages de régularisation des eaux, les hôpitaux et les écoles. Ces investissements tournés vers l'avenir aident à soutenir la productivité économique à long terme du Manitoba, à attirer des investissements, à accroître le commerce et à créer des emplois et de nouvelles possibilités pour les jeunes. Il est donc important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, qui est mesurée par le PIB nominal.

Au cours des 14 dernières années, le ratio de la dette nette sommaire au PIB a fluctué, mais le chiffre actuel de 29,8 % demeure inférieur au ratio de 32,9 % enregistré en 1999-2000 et égal au ratio prévu dans le Budget 2014. Le Manitoba a reconnu que l'on s'attendait à une hausse à court terme du ratio de la dette nette sommaire au PIB du fait des décisions prises de réaliser des investissements considérables dans des projets d'infrastructure, en particulier le plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base. Le Manitoba est déterminé à maintenir son ratio de la dette nette au PIB au même niveau que la moyenne des provinces canadiennes et à revenir à une diminution de ce ratio à plus long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE DE BASE

La construction et la mise à niveau de l'infrastructure du Manitoba sont une priorité du gouvernement depuis 1999. Le gouvernement a annoncé en novembre 2008 un plan d'investissements pour stimuler l'économie par le financement de projets clés d'infrastructure un peu partout dans la province. De plus, le Manitoba a affecté des recettes tirées des taxes sur les carburants au financement de l'infrastructure, a participé au plan national de stimulation économique lancé en 2009 et s'est engagé en 2011 à consacrer l'équivalent d'un septième des recettes provenant de la taxe de vente provinciale (TVP) aux investissements dans l'infrastructure municipale et dans les transports en commun.

Résultat mesurable – Les investissements dans l'infrastructure de base

Les Manitobains et Manitobaines reconnaissent l'importance d'investir dans les infrastructures, à savoir le réseau routier, les ponts, les projets de restauration et de protection liés aux inondations et l'infrastructure municipale, notamment en ce qui concerne les chemins et la propreté de l'eau. Le Budget 2014 a renforcé l'engagement à l'égard des investissements dans l'infrastructure avec le lancement d'un plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base doté de 5,5 milliards de dollars.

Pour répondre à ces besoins importants en matière d'infrastructure, le gouvernement s'est engagé à affecter plus que les recettes provenant de l'augmentation d'un point de la TVP entrée en vigueur en 2013 à de nouveaux investissements dans l'infrastructure de base, au-delà des niveaux de dépenses existants. En 2012-2013, avant la hausse de la TVP, le niveau de base des investissements dans l'infrastructure de base était de 729 millions de dollars.

L'exercice 2014-2015 est la première année du plan. Au total, les dépenses liées à l'infrastructure de base se chiffraient à 1 037 millions de dollars, soit 28 millions de dollars de plus que l'engagement du gouvernement en matière d'investissement.

	Chiffres réels 2014-2015	Prévisions 2014-2015
	(en millions de dollars)	
Routes, autoroutes et ponts	696	707
Protection contre les inondations	64	42
Infrastructure municipale*	277	277
Investissements prévus	1 037	1 026
Budget de financement de base	729	729
Un point de pourcentage de la TVP	275	276
Engagement d'investissement	1 004	1 005
Moins : Partage des coûts fédéral	(5)	(17)
Écart pos. (nég.) par rapport à l'engagement d'investissement	28	4

* Fonds de croissance du Manitoba après déduction des subve

L'investissement futur pendant la durée du plan pour l'infrastructure de base tiendra compte du résultat final de chaque exercice pour veiller au respect de l'engagement d'affecter davantage que les recettes provenant de l'augmentation d'un point de la TVP à de nouveaux investissements dans l'infrastructure de base, au-delà des niveaux de dépenses existants. Même si l'exercice 2013-2014 n'est pas inclus dans le plan, son résultat net sera également pris en compte.

Pour obtenir des détails sur le plan d'investissements dans l'infrastructure de base, et en particulier de l'information précise sur les projets, veuillez consulter le site www.croissancesoutenue.ca.

■ RÉSUMÉ

Le gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer la transparence et la reddition de comptes dans ses rapports financiers et de joindre cette information à la présentation de données non financières. Le Manitoba continuera de rendre chaque année des comptes sur les domaines prioritaires et les résultats établis dans la mise à jour annuelle concernant la stratégie de gestion financière, afin que le public puisse évaluer la performance du gouvernement en ce qui concerne l'utilisation efficace, efficiente et économique des fonds publics.